



S.A.G.E.
Lignon du Velay

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay – 30/09/2013 – Saint-Jeures Compte-rendu

Le lundi 30 septembre 2013 à 14 h00 à la salle polyvalente de Saint-Jeures, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie sous la présidence de Mme Colette CHAMBONNET.

Membres de la CLE présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	Mireille FAURE	Mairie d'Araules
	Colette CHAMBONNET	Com de com des Marches du Velay Vice Présidente de la CLE
	Jean-Pierre ACHARD	SICALA 43 Vice Président de la CLE
	Jacqueline DECULTIS	Conseil Général de Haute-Loire
Personnes représentées (pouvoir)	Jean-Jacques FAUCHER	Établissement Public Loire
	Gilles SAUMET	Mairie de St-Maurice-de-Lignon
	Paulette SABOT	Mairie de Grazac
	Nathalie ROUSSET	SICALA 43 Présidente de la CLE
	Bernard CUOQ	Mairie de Saint-Clément
	Maurice WEISS	Conseil Général de l'Ardèche
	Frédéric ANDRE	Communauté de Communes du Haut-Lignon
COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	Jean-Marc REVEILLIEZ	MISEN 43 DDT
	Philippe MOJA	Préfecture de la Loire
	François PENAUD	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	Benjamin SCHMITZ	DDCSPP 43
	Roland VEROT	ONEMA
Personnes représentées (pouvoir)		CRPF
	Dominique BARTHELEMY	DREAL Auvergne
COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	Geneviève ALBOUY	Ville de SAINT ETIENNE
	Joseph CHAPUIS	SYMPAE
	Jean-Pierre LEBRE	Producteurs autonomes d'électricité
	Audrey PONS	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire (EDF)
	Karen SOUVIGNET	Chambre d'Agriculture Haute-Loire
	Antoine LARDON	FDPPMA Haute-Loire

Étaient aussi présents :

Stéphane CRAPSKY, Ville de Saint-Etienne,
Bertrand BONNARD, Ville de Saint-Etienne,
Murielle ARCOS, Conseil Général de la Loire, animatrice du SAGE Loire en Rhône-Alpes,
Valérie BADIOU, Conseil Général de la Haute-Loire, animatrice du SAGE Loire Amont
Étienne FAUTRAD, Directeur du SICALA Haute – Loire,
Kilpéric LOUCHE, SICALA 43, technicien de rivière Haut Lignon,
Alexandre BOISSON, Bureau d'études Césame,
Emilie DARNE, SICALA 43 animatrice du SAGE Lignon du Velay.

Membres de la CLE excusés :

COLLÈGE DES ELUS	
Pierre-Jean PARAT	Mairie de Saint Régis du Coin
Jean GILBERT	Conseil Général de la Loire
Yves SEYTRE	Communauté de Communes du Pays de Montfaucon

COLLÈGE DES USAGERS	
Henri BATTIE	Syndicat des Propriétaires Forestiers Haute-Loire
Audrey PEYRET	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire
Daniel VINCENT	Maison du tourisme 43

COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
M.NURY	Préfecture de la Haute-Loire
Nathalie LANDAIS	Préfecture de l'Ardèche
Bertrand TEISSEDRE	Office National des Forêts
David RAVEL	ARS

24 voix délibératrices sur les 48 que compte la commission ont été comptabilisées. Les validations proposées à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.

La vice-Présidente de la CLE, Mme Chambonnet remercie les membres de la CLE de leur venue. Elle présente les excuses de Mme Rousset, présidente de la CLE, qu'elle remplace aujourd'hui pour présider la séance.

Elle rappelle que depuis la dernière CLE du 22 mai dernier, le bureau d'études CESAME a travaillé sur le scénario tendanciel, qui est le scénario d'évolution probable des usages et activités sur le bassin ainsi que de la ressource en eau et des milieux aquatiques **en l'absence de SAGE**. Ce scénario permet de dégager les plus values apportées par le SAGE. Elle énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- validation du rapport d'activités de la CLE 2012 ;
- 2- présentation et validation du scénario tendanciel du SAGE;
- 3- discussion sur les études complémentaires nécessaires pour l'élaboration de la stratégie du SAGE ;
- 4- discussion sur les actions de communication du SAGE

1 – Présentation du bilan d'activités de la CLE

L'animatrice du SAGE Lignon du Velay, Emilie DARNE, présente le bilan d'activités de la CLE de l'année 2012, qui selon les règles de fonctionnement doit être validé chaque année par la CLE. Il sera également transmis au comité de bassin de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Aucune remarque n'est émise sur ce bilan d'activités, il est validé à l'unanimité.

2 – Discussion/validation du scénario tendanciel

Le scénario tendanciel est présenté par le bureau d'études CESAME (Alexandre BOISSON). Le diaporama est joint en annexe.

Evolution tendancielle des activités économiques et des usages

Sur les vignettes concernant l'agriculture, il est souligné par M.Achard (vice-président de la CLE), que le projet de développement de l'agriculture biologique sur le bassin d'alimentation de Lavalette est en partie lié à des initiatives de la CLE soutenues par Mme Rousset, dans le but de valoriser, par un label ou autre, les productions du territoire qui sont produites dans le respect et la protection de la ressource en eau.

Mme Albouy (adjointe au maire de Saint-Etienne) explique que c'est un projet qui vise à améliorer la qualité de l'eau en amont du barrage de Lavalette grâce à l'engagement dans l'agriculture biologique et que la ville de Saint-Etienne peut offrir un débouché à ces productions dans sa restauration collective. Elle précise que le marché va devenir plus important avec le passage en 100% bio de toutes les cantines scolaires, et qu'il pourrait également intéresser la communauté d'agglomération Saint-Etienne métropole.

Il est précisé que des réunions ont déjà eu lieu avec les représentants du territoire et que lors de la dernière réunion en sous-préfecture d'Yssingeaux il a été décidé de lancer une étude faisant le bilan des capacités de productions du territoire et des besoins de Saint-Etienne. Cette étude devrait être confiée à des étudiants de 2 universités de Saint-Etienne et de VétAgroSup de Clermont-Ferrand. L'étude proposera aussi des engagements techniques permettant de préserver la qualité de l'eau du Lignon.

Mme Chambonnet ajoute que d'autres collectivités de l'aval en Haute-Loire, qui bénéficient de l'eau du barrage pourraient également proposer des débouchés.

Evolution des enjeux sans SAGE et plus-value possible du SAGE à l'horizon 2020

Enjeu « Préserver et mieux gérer la ressource en eau »

Concernant les doutes sur l'atteinte de certains objectifs de qualité de l'Eau, M.Chapuis (SYMPAE) demande quel crédit on peut donner aux tendances citées.

Il lui est répondu que l'ensemble des données de qualité de l'eau utilisées dans cette étude sont annexées au rapport technique. Par ailleurs ces données sont publiques, issues des réseaux de mesures du Conseil Général de Haute-Loire (SATEA) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et sont consultables sur les sites internet respectifs grâce aux outils « ODE43 » et « OSUR-web ».

Pour certaines stations les chroniques de données sont très importantes, les mesures sont réalisées régulièrement depuis plus de quinze ans d'où des tendances assez fiables. Par contre pour certains paramètres (pesticides, produits pharmaceutiques...), le suivi est plus récent.

Mme Chambonnet précise que des analyses très complètes de pesticides sont réalisées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur les eaux brutes et pourraient compléter les données à ce sujet. Une telle analyse a été réalisée pour le SYMPAE en 2013.

Enjeu « Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant »

Concernant les niveaux d'ambitions, M.Moja (DDT 42) précise que l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanismes ne devrait pas être le niveau d'ambition maximal, mais minimal, vu que cela est déjà prescrit par le SDAGE Loire-Bretagne.

Enjeu « Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau »

Concernant les actions positives sur la problématique piétinement des berges, il est précisé que le programme Leader est reconduit pour 2014. Porté par le Pays de la Jeune Loire et ses rivières, il permet, en partenariat avec la DDT, l'ONEMA, le SICALA et la Chambre d'Agriculture, de mener des actions de protection des sources, zones humides, bords de cours d'eau, par la mise en défens.

Concernant les activités sylvicoles, M.Chapuis émet des doutes sur l'amélioration des pratiques de gestion énoncée. Il observe une tendance à utiliser plus fréquemment la tête d'abattage, ce qui laisse de grandes surfaces à nu, reprises par les ronces, et un manque de moyens pour replanter et reconstituer une forêt. Il constate que la gestion passée était plus menée en bon père de famille avec un abattage sélectif et un maintien de la forêt en place.

M.Louche (technicien de rivière du CT Haut-Lignon) répond que le code forestier impose que toute parcelle supérieure à 1 hectare attenante à un massif de plus de 4 ha doit retrouver un état forestier suite à l'exploitation. Il précise que l'utilisation de cette technique d'abattage est souvent utilisée sur des futaies régulières et donc des résineux.

Il est rajouté que la mention d'une amélioration des pratiques dans le document, visait plus la mise en avant de l'action réalisée sur le recul des résineux en bords de cours d'eau que l'exploitation du massif, les dysfonctionnements liés à l'enrésinement des berges étant une problématique forte dans le cadre de la gestion des cours d'eau.

M.Chapuis pense que la forêt a également un rôle capital sur la ressource en eau, rétention de l'humidité par le couvert forestier mais aussi consommation d'eau, qui n'est pas assez mis en avant dans le document.

Mme Albouy insiste sur ce rôle de la forêt à la fois sur la quantité et sur la qualité. Il n'est peut-être pas assez pris en compte dans l'étude.

Il est précisé que sur le bassin, la gestion forestière par massif se fait très peu du fait de l'important morcellement du parcellaire (petites parcelles).

Par ailleurs, M.Louche ajoute que par rapport à la consommation d'eau de la forêt, il est faux de penser que les résineux consomment plus que les feuillus. Par contre, les plantations de résineux sont souvent très denses (1000 à 1200 tiges/ha) par rapport à une forêt naturelle (600 tiges/ha en moyenne), ce qui augmente la consommation d'eau. En plus, sous couvert de résineux la végétation ne se développe pas et il n'y a pas

d'humus forestier pour retenir l'eau et limiter le lessivage des terrains.

Mme Charrier (CRPF), indique que les gestionnaires encouragent désormais à réaliser des plantations mixtes.

Concernant le niveau de satisfaction de l'enjeu, Mme Chambonnet s'interroge sur le fait qu'il soit jugé « en partie satisfait » alors que les cartes d'altération précédentes indiquent de nombreux linéaires en rouge.

Il est expliqué qu'il est difficile de donner un niveau de satisfaction global à l'échelle d'un bassin, mais que du fait de l'engagement prévu d'actions de restauration, notamment par le Contrat Territorial Haut Lignon, on ne peut pas l'estimer non satisfait.

Enjeu « Lutter contre les espèces invasives »

Concernant le niveau de satisfaction de l'enjeu, Mme Chambonnet interroge l'assemblée sur le classement « en partie satisfait ».

M.Louche indique que sur le Haut Lignon, étant donné les interventions menées sur les cours d'eau dans le cadre du CRE (Contrat Restauration Entretien) puis du Contrat Territorial, le développement de la renouée est bien maîtrisé. Ce sont les tâches de renouées qui apparaissent ailleurs qu'en bords de cours d'eau qui posent problème.

Cette conclusion est partagée par M.Vérot (ONEMA), qui propose qu'on précise que l'enjeu est satisfait sur les bords de rivières.

Il est par ailleurs rappelé, qu'en dehors du bassin du Haut-Lignon, le développement de l'espèce sur les autres cours d'eau ne sera pas forcément surveillé et maîtrisé.

M.Achard propose d'ajouter dans les risques, la méconnaissance de cette problématique par les collectivités et leurs services techniques.

Mme Darne indique que dans le cadre du SAGE, un courrier d'informations sur la renouée et les risques qu'elle représente, accompagnée de la newsletter de juin avec un article donnant quelques conseils d'interventions va être envoyé à tous les maires du bassin. Il pourrait être intéressant d'organiser une formation, avec démonstrations sur site, mais cela dépendra du temps et des moyens nécessaires.

Mme Arcos (animatrice du SAGE Loire en Rhône-Alpes) donne l'exemple de l'observatoire sur les espèces envahissantes mis en place par le conseil général de la Loire. Des sessions de formations vont être proposées à partir de cette année avec l'appui de prestataires dont le CPIE des Monts du Pilat. Elle pourra transmettre le retour d'expériences une fois qu'elles auront été tenues.

M.Achard et Mme Chambonnet estiment que ce serait bien que les collectivités du bassin puissent bénéficier de telles formations réalisées par des structures compétentes. Il faudrait se renseigner auprès du conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, s'il existe quelque chose.

M.Penaud (AELB) rappelle que le SATEA a mis en évidence la présence de diatomées invasives dans le Lignon, cette problématique pourrait également être rajoutée.

Synthèse :

Mme Chambonnet pense que le tableau de synthèse sur la satisfaction des enjeux et la plus value apportée par le SAGE est un peu réducteur. Il faudra mettre quelques éléments pour les nuancer, les expliciter, comme ce qui vient d'être dit sur les 2 derniers enjeux.

Sous réserves de tenir compte des remarques formulées lors de la réunion, le rapport de Scénario Tendanciel est validé par la Commission Locale de l'Eau.

La CLE donne son accord pour continuer la mission des bureaux d'études CESAME/Autrement dit pour la tranche conditionnelle « Élaboration des scénarios contrastés et choix de la stratégie ».

3 – Discussion sur les études complémentaires nécessaires pour l'élaboration de la stratégie du SAGE

L'animatrice présente les manques de connaissances identifiés dès l'état des lieux du SAGE et rappelés lors du diagnostic et du scénario tendanciel. Elle rappelle les réflexions du bureau du 21 août 2013 qui ont conduit à ne retenir que 2 études à proposer à la CLE pour une éventuelle programmation en 2014 (étude quantitative et étude complémentaire sur les zones humides).

Étude quantitative

M.Chapuis pense que les résultats de l'étude seront entachés de beaucoup d'incertitudes que ce soit sur la prévision des débits ou sur la prévision de l'évolution des besoins.

M.Badiou (animatrice du SAGE Loire amont) indique qu'une étude bilan hydrologique, comprenant la reconstitution des débits naturels a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE Loire-Amont. Les modélisations prennent en compte les chroniques de données sur les bassins proches et sont relativement fiables.

Par ailleurs, il est précisé que les bilans climatiques arrivent à prévoir les précipitations annuelles à une centaine de litres près.

L'intérêt de la réalisation de l'étude quantitative est confirmé lors des échanges. Les résultats d'une telle étude permettront de mesurer l'adéquation des usages aux ressources du territoire afin d'encadrer les projets futurs.

La méthode des débits minimums biologiques est très intéressante pour connaître les exigences du milieu. Se fixer des objectifs de gestion quantitative est particulièrement important sur un territoire comme celui du Lignon du Velay qui ne dispose pas de réserves d'eau souterraines, et dans un contexte de réchauffement climatique, avec une augmentation de la fréquence et de la sévérité des étiages envisagée. De plus, tout bénéfique sur l'hydrologie des cours d'eau aura des bénéfices sur la qualité de l'eau.

Étude complémentaire sur les zones humides

M.Chapuis s'inquiète de la définition de zone humide qui sera utilisée dans l'étude qui pourrait conduire à classer une part très importante du territoire en zones humides.

La première partie de l'étude permettant la pré-localisation des zones humides, utiliserait, avec des outils numériques, des indicateurs basés sur les pentes (zones favorables à la rétention d'eau) et le ruissellement. La partie d'identification sur le terrain suivrait la définition réglementaire des zones humides avec principalement des critères liés à la présence d'une végétation spécifique.

L'intérêt de cette étude est souligné car beaucoup de zones humides en milieu forestier ont été dégradées par les plantations et leur rôle pour le soutien d'étiage perdu. De plus, il s'agit souvent de zones de têtes de bassin.

Des interrogations sont soulevées quant à la nécessité de réaliser une étude de pré-localisation des zones humides, sachant qu'une majeure partie du territoire est déjà inventoriée. Ne peut-on pas faire directement l'inventaire en s'appuyant sur les connaissances des gestionnaires forestiers ?

Mme Charrier indique que le CRPF n'a pas forcément de données sur les zones humides. Il est possible que des techniciens aient observé des zones humides lors de la réalisation de plans de gestion, mais cela n'a pas forcément été consigné.

Par ailleurs, leurs observations ne répondraient peut-être pas à la définition de zone humide retenue.

La méthode d'inventaire participatif utilisée par le SAGE Loire amont est évoquée. Il s'agit, par commune, d'associer la population aux inventaires de terrain. Une réunion publique préalable permet d'expliquer à chacun, l'objet de l'inventaire et leur donner des éléments pour identifier les signes de présence d'une zone humide. Les retours de connaissances locales permettent d'orienter les prospections.

Cette idée suscite beaucoup d'intérêt pour le SAGE car elle permet de répondre à deux enjeux majeurs, la préservation des zones humides et la sensibilisation de la population locale.

Cependant, si elle est réalisée par un prestataire, cette méthode coûte plus chère car nécessite plus de préparation. Si elle est réalisée en interne (choix du SAGE Loire Amont, avec l'appui d'un stagiaire), cette méthode est très longue et mettra plusieurs années pour couvrir tout le territoire.

Finalement la CLE retient la réalisation de l'étude quantitative et pour les zones humides il est proposé de s'inspirer de la méthode participative mise en place sur le SAGE Loire Amont.

4 – Discussions sur les actions de communication du SAGE

L'animatrice rappelle les actions de communication menées en 2013. Mis à part la newsletter et l'impression de l'exposition Pesticides exposée dans la salle, les actions se sont inscrites dans le cadre de projets menés avec des établissements scolaires (collège du Lignon au Chambon-sur-Lignon, lycée agricole d'Yssingeaux).

Elle rappelle les propositions qui ont été faites dans le questionnaire envoyé avec la convocation à la CLE. Les quelques retours faits à ce questionnaire donnent le niveau d'intérêt le plus fort aux animations scolaires, aux articles dans les bulletins communaux/intercommunaux, puis aux panneaux installés sur sites et aux lettres du SAGE/plaquettes.

L'animatrice invite les collectivités à solliciter le SICALA pour une contribution lors de la réalisation de leurs bulletins.

Les animations scolaires, par contre, sont très chronophages et il vaudrait mieux les faire réaliser par un prestataire pour ne pas limiter la disponibilité de l'animatrice dans ses autres missions.

M.Lardon souligne que c'est une des missions de la fédération de pêche qui chaque année contacte toutes les écoles du département pour leur proposer des animations.

La question de mettre en place tout de suite des actions de communication est posée, étant donné que le SAGE n'a pas encore de contenu (objectifs et actions) à présenter.

M.Achard répond que cela n'empêche pas de faire de la sensibilisation sur des points qui seront constants comme l'intérêt des zones humides ou la problématique de la renouée, avec par exemple une ou deux affiches comme dans l'exposition Pesticides.

M.Louche souligne que le SICALA étant porteur de trois démarches sur le bassin en faveur de la préservation des milieux aquatiques (SAGE, CTHL, Natura 2000), les actions de communication pourront être mutualisées. Il trouve par exemple qu'il pourrait être intéressant de faire de la communication sur toutes ces démarches au niveau de l'antenne du SICALA à Tence. Des panneaux pourraient être installés à proximité du bâtiment (espace disponible proposé par la Communauté de Communes du Haut-Lignon).

5 – Points divers

L'animatrice souhaite donner une information aux élus de la CLE, notamment ceux en charge de la distribution d'eau potable. Elle a assisté récemment à une rencontre de l'eau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui concernait la gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable.

Cette rencontre était axée sur les nouvelles obligations qui s'imposent aux gestionnaires du fait de la loi Grenelle 2 pour réduire les pertes en réseaux d'eau, notamment :

- d'établir, avant fin 2013, un descriptif détaillé des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.
- de respecter des plafonds de taux de pertes d'eau fixés (objectif de rendements, avec adaptation du calcul en zone rurale)
- en cas de perte excessive, d'établir un plan d'actions, comprenant s'il y a lieu une programmation pluriannuelle de travaux
- une incitation à agir, par le doublement de la redevance prélèvements, si le plan d'action n'est pas établi dans un délai de 2 ans.

L'animatrice indique qu'elle pourra communiquer à ceux qui le souhaitent, les informations récoltées à ce sujet, notamment des liens vers des guides pour la mise en œuvre .

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarque, la séance est levée à 16h45.

Documents joints au compte rendu :

- Diapositives présentées en CLE,
- Diapositives de présentation du bureau d'études Césame